

Des propositions alternatives pour le financement des retraites

Par Catherine Mills, Maître de Conférences honoraire à l'Université Paris-I Panthéon Sorbonne, et Frédéric Rauch, Rédacteur en chef de la revue Économie et Politique.

Projet de loi fin août et débat parlementaire achevé mi-octobre, le gouvernement a choisi la précipitation. Il espère ainsi juguler le mouvement social et tuer le débat public.

Pourtant, la catastrophe démographique n'aura pas lieu. Avec un taux de fécondité de 2,1 enfants par femme, l'augmentation du nombre de retraités est compensée par l'arrivée d'actifs sur le marché du travail. De même, en deçà des prévisions et des déficits passés, le déséquilibre de la branche vieillesse ne dépassera pas 4,5 milliards d'euros cette année. Et la progression du besoin de financement des régimes d'ici à 2020 plafonnera à 1 % du produit intérieur brut (PIB). Soit pas plus de 20 milliards d'euros. L'équivalent du coût annuel du crédit d'impôt compétitivité-emploi !

Mais l'équilibre des comptes reste l'obsession de François Hollande. Il l'a répété lors de la conférence sociale de juin : « Nous avons deux obligations, renflouer les régimes d'ici 2020, et, au-delà, les équilibrer durablement. » Retraités et actifs en feront les frais. À long terme, avec la flexibilité maximale de l'emploi (avec l'ANI en 2013) et la crise, l'allongement de la durée de cotisation à 44 ans conduira à une réduction du niveau des pensions des futurs retraités, qui s'ajoutera à celles des réformes engagées depuis 1993. À court terme, sur la base du rapport Moreau, les ménages devront mettre la main à la poche à hauteur de 10,6 milliards d'euros : 7 pour les retraités et 3,6 pour les actifs.

Quant aux entreprises, le rapport évoque une hausse des cotisations patronales (+ 0,1 %, soit 3 milliards d'euros), mais souligne dans la foulée qu'elle nuirait à leur compétitivité. C'est négliger à bon compte qu'elles en récupéreront une bonne partie en exonérations de cotisations et que cette hausse ne comblera pas le recul depuis 1993 des cotisations patronales dans le financement de la Sécurité sociale (- 0,7 %).

Au final, il n'y aura donc pas plus de justice ni d'effort partagé dans cette réforme qu'il n'y en avait dans les précédentes.

Cependant, le gouvernement va plus loin que ses prédécesseurs avec la création d'un comité de pilotage des retraites. Composé d'experts « indépendants », ce comité aurait pour mission d'assurer l'équilibre financier à moyen et long termes des régimes de retraite, en faisant évoluer en permanence les paramètres, les critères et les modes de calcul des pensions. Ses conclusions seraient transposées sans négociations ni débat public dans les projets de loi de financement de la

Sécurité sociale. Ainsi, « pour éviter une réforme tous les trois ans », durée de cotisation, âge légal ouvrant droit à pension, niveau de la pension servie, modalités d'indexation... seraient constamment évolutifs. La réforme de septembre serait alors systémique.

Cette « règle d'or » appliquée aux régimes de retraite entérinerait définitivement le plafonnement des pensions servies, pour le plus grand bonheur des complémentaires privées. Et sans le dire, elle changerait la logique de notre système de retraite. D'un système à « cotisation définie-prestation définie », nous glisserions vers un système à « cotisation indéfinie-prestation indéfinie ». Chaque assuré social contribuerait toujours plus mais sans savoir ce qu'il percevra une fois à la retraite ni pendant sa retraite, condamnant chaque retraité à l'insécurité perpétuelle sur sa pension de base et à des retraites complémentaires par capitalisation.

Le gouvernement donnerait ainsi corps aux recommandations de la Commission européenne et au programme de réforme structurelle des retraites de la Banque mondiale, visant toutes deux la mise en place d'un système de retraite multipilier (retraite obligatoire de base publique, retraite obligatoire d'entreprise par capitalisation, retraite individuelle par capitalisation). Et il signerait la mort de notre système de Sécurité sociale, des grands principes de solidarité et d'universalité qui l'ont forgé.

Face au désastre, la responsabilité de la gauche qui n'a pas renoncé au changement et du mouvement syndical est immense. La réussite de l'initiative interprofessionnelle du 10 septembre doit être massive pour donner l'élan nécessaire à la riposte sociale et ouvrir l'alternative.

Notre système de retraite par répartition ne souffre pas d'un excès de dépenses, mais d'une insuffisance de recettes. Insuffisance imputable aux effets de la crise sur l'emploi et la masse salariale, à la politique d'austérité conduite en France et en Europe, et aux logiques financières des entreprises jouant la valeur pour l'actionnaire contre l'emploi et les salaires. Lorsque les salariés perdent 1 point de masse salariale, le système des retraites perd 0,8 milliard d'euros de recettes. Lorsque le pays compte 100 000 chômeurs de plus, le financement des retraites perd 1 milliard d'euros. Développer l'emploi et les salaires, c'est donc la condition d'une sécurisation de nos retraites ! Et c'est possible.

- **Voici quatre pistes de propositions alternatives qui le démontrent.**

1. La première consiste à sortir d'abord du cadre idéologique imposé par le patronat sur le coût du travail. Car ce qui plombe la compétitivité et l'emploi des entreprises françaises, ce n'est pas le coût du travail mais le coût du capital. Elles paient par an deux fois plus de frais financiers (charges d'intérêt et dividendes) que de cotisations sociales patronales. C'est ce cancer financier qu'il faut combattre. Pour cela, nous proposons la sécurisation de l'emploi et de la formation, de nouveaux pouvoirs des salariés sur les gestions des entreprises, un pôle financier public et un crédit sélectif pour l'emploi et la formation...

2. La deuxième piste est de renforcer l'articulation entre le financement des retraites et l'entreprise, par une réforme visant le développement des cotisations sociales qui s'oppose à la financiarisation et à la fiscalisation. C'est le rôle de la modulation des cotisations sociales patronales en fonction de la politique salariale, d'emploi et de formation des entreprises. Lorsqu'une entreprise diminue la part de ses salaires et emplois dans sa valeur ajoutée pour accroître sa rentabilité financière, son taux de cotisation est augmenté. À l'inverse, si elle l'augmente, son taux de cotisation est relativement abaissé. Loin d'être une exonération déguisée aux entreprises, cette modulation contribuerait à faire pression sur les logiques financières des entreprises et à les pousser à accroître le volume d'emplois et le niveau des salaires.
3. Un troisième axe serait de supprimer les exonérations de cotisations sociales patronales. Inventées pour créer des emplois, elles sont inefficaces et coûteuses (290 milliards d'euros en vingt ans). Centrées sur les bas salaires, elles tirent vers le bas l'échelle des salaires et minent les recettes de la Sécurité sociale.
4. Enfin, quatrième volet, il s'agit d'instaurer une cotisation sociale additionnelle sur les revenus financiers des entreprises. En leur appliquant les taux actuels de cotisations patronales de chaque branche, on pourrait prélever dès 2014 plus de 80 milliards d'euros de recettes nouvelles pour la Sécurité sociale, dont 30 pour notre système de retraite solidaire. Cela permettrait de revenir sur les régressions passées et d'améliorer pensions et minima sociaux. Mieux, en augmentant le coût de la financiarisation, elle inciterait les entreprises à privilégier la croissance réelle, au bénéfice de la Sécurité sociale, de la retraite par répartition, au lieu de condamner à la capitalisation.

Lisibles, crédibles, cohérentes et rassembleuses, ces alternatives participent de la construction du rapport de forces et d'une réforme socialement efficace de notre système de retraite.

Catherine Mills et Frédéric Rauch